

**Étaux le : vendredi 16 novembre 2018**

Adhérentes et Adhérents Mushers,

Depuis un certain temps, nous nous interrogeons sur le positionnement de notre métier complexe sur la plateforme des métiers, le statut de nos entreprises, la réglementation...

Le fait est que nous avons trop attendu que la personne publique nous positionne à une place juste et qualifie nos pratiques comme relevant d'une filière ou d'une autre...

Les turpitudes actuelles, mais récurrentes, appuient du reste dans ce sens et nous ont amené à accélérer la réflexion.

Nous pensons que pour évoluer sereinement, notre filière professionnelle a besoin d'un environnement stable et pérenne où les égos n'auront pas prise. Assurant un avenir à notre profession donc aux « jeunes et futurs diplômés » de la filière.

L'avenir de la filière « sport » n'est plus lisible, compte tenu des chamboulements au ministère des sports, (ils appellent ça « réforme »). Que deviendront les formations « sportives », le libéralisme ambiant protégera-t-il les activités dites sportives ?

**Ces circonstances nous obligent à envisager une mutation plus rapide.** Nous devons repenser nos schémas de fonctionnement, de réflexion... prendre les devants ! Notre syndicat doit se réinventer et repenser ses alliances pour affronter l'avenir plus sereinement et ainsi se développer.

N'allez pas penser que nous souhaitons nous défaire de l'ADN du SYNAPCCA qui caractérise ce que nous sommes. Il nous faut juste considérer que toute chose évolue dans son contexte et que notre profession et notre syndicat n'échappent pas à cette règle de « l'évolution des phénomènes ».

**La REPRESENTATIVITE d'une profession donc d'un syndicat est aujourd'hui essentielle dans un cadre législatif et réglementaire sans cesse en mouvement et soyons force de proposition :** trouvons un second souffle, suivons le vieil adage «L'union fait la force et l'oignon fait la soupe », mais mettons de côté la « soupe » et concentrons-nous sur l'union, fédérons nous.

**Soyons représentatifs** au sens juridique du terme et surtout représentés dans le respect de notre spécificité, dans les rouages législatifs, réglementaires et les « accords de branche ».

Certains s'inspirent de pseudos syndicats non représentatifs pour nous leurrer. Ils veulent nous faire prendre des vessies pour des lanternes...soyons perspicaces !

Si seuls « les biens heureux » peuvent s'y laisser prendre, en ce qui nous concerne notre volonté est d'être professionnels et efficaces dans la défense des intérêts de notre métier : **pérennité et assise de notre profession dans un contexte qui ne cesse d'évoluer et de se complexifier.**

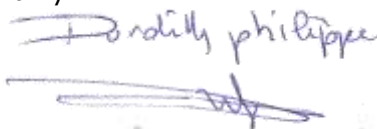
Nous profitons que nombre d'entrevous soit présent à la formation « actualisation des connaissances ACACED » au CFPPA de DIE pour programmer **cette AG extraordinaire** lors de laquelle nous souhaitons partager avec vous nos réflexions.

Nous en débattons ensemble de notre avenir et choisirons ensemble de prendre la bonne direction.

**Ne subissons pas, mais soyons moteurs et force de proposition. Soyons nombreux à cette AG extraordinaire.**

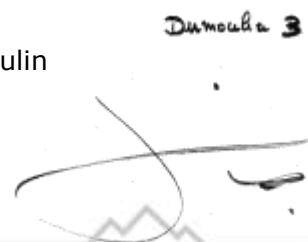
Philippe Durdilly

Président



Bernard Dumoulin

Vice-Président

Dumoulin 3  


**SY.NA.P.C.C.A.**

@mail : [synapcca@gmail.com](mailto:synapcca@gmail.com)

Internet : <http://www.chiensdetraîneaux.org> - Blog : [lesynapcca.unblog.fr](http://lesynapcca.unblog.fr)

Page 1

## Convocation à la l'Assemblée Générale Extraordinaire

Conformément au Titre VI des statuts du Syndicat, une Assemblée Générale Extraordinaire pourra être convoquée en cas de modification essentielle des statuts, situation financière difficile, ou tout autre motif majeur.

Tous les membres de l'association sont convoqués.

Les décisions sont prises sans condition de quorum, à la majorité absolue des membres présents.

Je vous invite à participer à l'Assemblée Extraordinaire du SY.NA.P.C.C.A. qui se tiendra le

**28 Novembre 2018, à partir de 17h30,**

Au CFPPA de Die

Avenue de le Clairette

26150 Die

(À la suite de la formation « actualisation des connaissances ACACED »)

### L'ordre du jour sera le suivant :

1. Émargement de la fiche de présence ;
2. Désignation du président et du secrétaire de séance ;
3. Point sur la formation professionnelle ;
4. Information partenariats ;
5. Projets.

Les membres Adhérents et Actifs, à jour de leur cotisation peuvent voter.

Philippe DURDILLY

Président du SY.NA.P.C.C.A.